85 16

100

100

100

100

200

# Commune de Saint Hilaire de Brethmas

B.P 1 30560 Saint Hilaire de Brethmas

**2** 04 66 61 33 59 **2** 04 66 61 02 05

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025/65 Séance du 30 septembre 2025

NO	OMBRE DE MEM	IBRES
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	22

Date de la convocation
23 septembre 2025

Date d'affichage 23 septembre 2025

POUR	CONTRE	ABSTENTION		
22	0	0		

Le 30 septembre 2025 à 19h30 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie de Saint Hilaire de Brethmas, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel PERRET, Maire.

Etaient présents: Monsieur Jean-Michel PERRET, Maire, Monsieur Pascal ATGER, Madame Orlane CHABASSUT, Monsieur Laurent CLERC, Monsieur Bernard CREISSEN, Monsieur Samuel ESPERANDIEU, Monsieur Abdrani GAROUCHE, Madame Sylvie GALTIER, Madame Agnès LALANDE, Monsieur Olivier LELONG, Monsieur Rémy OFFREDI, Madame Evelyne RICHARD, Madame Christine THOMAS-LOPEZ, Madame Isabelle VALY, Madame Régine VIDAL.

<u>Absents excusés</u>: Mme Meriem LAMARTI, M. Jacky MIALHE, Mme Tess PUJADE, M. Aurélien ROUSSEAU, M. Bernard VEIRUN

#### **Procurations:**

Mme Maryse BAUDRY-BOURGUET a donné procuration à M. Samuel ESPERANDIEU Mme Catherine BRUSSET LAYRE a donné procuration à Mme Evelyne RICHARD Mme Claudie CARMONA-HUGUET a donné procuration à M. Laurent CLERC Mme Nelly DEMOULIN a donné procuration à M. Rémy OFFREDI M. Patrick GUY a donné procuration à Mme Sylvie GALTIER

M. Olivier MAURAS a donné procuration à M. Abdrani GAROUCHE

M. Sébastien ROUMIGUE a donné procuration à M. Bernard CREISSEN

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier LELONG

## FINANCES - DECISION MODIFICATIVE N°1/2025

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire, Jean-Michel PERRET, présente au conseil municipal les propositions de Décision Modificative n°1/2025 dont le détail est le suivant :

		INVE	STISSEMEN	NT			
	Dépenses			Recettes			
Chap.	Libellés	Montant	Chap.	Libellés	Montant		
10	Dotations, fonds divers et réserves Opérations non individualisées C 01-10226 Taxe d'aménagement	11 197.00	13	Subventions d'investissement Opération d'équipement n°2103 Rénovation énergétique et extension Ecole élémentaire Josette ROUCAUTE C 212-1321 Etat et établissements nationaux (Subv. Invest. Rattachées aux actifs non amortissables)	68 480.00		
13	Subventions d'investissement Opération d'équipement n°1502 Travaux voirie inondations Sept./Oct. 2014 C 845-13461 Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux	163,00	13	Subventions d'investissement Opération d'équipement n°2103 Rénovation énergétique et extension Ecole élémentaire Josette ROUCAUTE C 212-13272 FEDER (Subv. Invest. Rattachées aux actifs non amortissables)	64 124.00		

REÇU EN PREFECTURE

le 07/10/2025

Application agréée E-legalite.com

### INVESTISSEMENT

	Dépenses			Recettes	
Chap.	Libellés	Montant	Chap.	Libellés	Montant
21	Immobilisations corporelles Opération d'équipement n°2204 Transfert de biens et autres C 845-2111 Terrains nus	5 733.00	16	Emprunts et dettes assimilées C 01-1641 Emprunts en euros	-131 141.00
21	Immobilisations corporelles Opérations non individualisées C 322-2128 Autres agencements et aménagements	11 793.00	23	Immobilisations en cours Opération d'équipement n°1501 Réhabilitation Ecole maternelle C 211-2313 Constructions	- 1 675.00
21	Immobilisations corporelles Opérations non individualisées C 212-21312 Bâtiments scolaires	12 991.00	041	Opérations patrimoniales C 845-1328 Autres (Subv. Invest. Rattachées aux actifs non amortissables)	212.00
21	Immobilisations corporelles Opérations Non Individualisées C 331-21318 Autres bâtiments publics	560.00			
21	Immobilisations corporelles Opérations Non Individualisées C 212-21351 Bâtiments publics	1 574.00			
21	Immobilisations corporelles Opérations Non Individualisées C 020-2188 Autres	1 320.00			
21	Immobilisations corporelles Opérations Non Individualisées C 212-2188 Autres	331.00			
21	Immobilisations corporelles Opérations Non Individualisées C 288-2188 Autres	126.00			
23	Immobilisations en cours Opération d'équipement n°2103 Rénovation énergétique et extension Ecole élémentaire Josette ROUCAUTE C 212-2313 Constructions	55 200.00			
23	Immobilisations en cours Opération d'équipement n°2206 Extension cimetières C 025-2313 Constructions	-101 200.00			
041	Opérations patrimoniales C 845-2111 Terrains nus	212.00			
	TOTAL	0,00		TOTAL	0,0

REÇU EN PREFECTURE

le 07/10/2025

		FONCTIO	NNEMEN	IT		
	Dépenses			Recettes		
Chap.	Libellés	Montant	Chap.	Libellés	Montant	
	Charges à caractère général					
011	C 845-61524 Bois et Forêts	-7 402,00				
	(entretien)					
	Autres charges de gestion					
65	courante	1,00				
03	C 66-6541 Créances admises en					
	non-valeur					
	Autres charges de gestion					
65	courante	153,00				
	C 020-6542 Créances éteintes					
	Autres charges de gestion					
65	courante	4 206,00				
	C 551-6542 Créances éteintes					
	Charges spécifiques					
67	C 01-673 Titres annulés (sur	3 042,00				
	exercices antérieurs)					
	TOTAL	0,00		TOTAL	0,00	

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et procédé au vote, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

➤ **D'APPROUVER** la Décision Modificative N° 1/2025 comme présentée ci-dessus.

Pour extrait conforme, Saint Hilaire de Brethmas, le 1<sup>er</sup> octobre 2025

80

10

Le Maire,

Jean Michel PERRET

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de : sa publication, sa transmission à Monsieur le Préfet du Gard, sa notification. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet, www.telerecours.fr

REÇU EN PREFECTURE 1e 07/10/2025